

effectuée à l'aide du cadastre, rétablissant la superficie originale de la propriété kolkhosienne. Les régies autonomes des usines, administrations locales et commandements militaires sont supprimées. Ces terres doivent être restituées aux kolkhoses.

c) Les « bases démocratiques » dans les kolkhoses doivent être rétablies. Tous les présidents et fonctionnaires doivent « de nouveau » être élus. Le décret n'ajoute pas — et pour cause ! — les « modalités d'exécution » de ce décret, qui doit permettre aux paysans pauvres de se soustraire à la pression combinée des kolkhosiens cossus et des bureaucrates locaux, pour rendre cette « démocratie » effective...

d) A l'avenir, chaque intervention « non autorisée » dans la propriété des kolkhoses sera punie comme une action criminelle et contraire à la sûreté de l'Etat (cette menace au moins doit être « bien comprise ») ;

e) Un ministère spécial des kolkhoses est créé au sein du gouvernement central de l'U. R. S. S., ministère qui enverra ses contrôleurs dans toutes les républiques fédérées et autonomes et qui ira vérifier sur place l'intégrité de la propriété kolkhosienne, la protection des kolkhoses et la défense de leur statut.

Quels sont les résultats de ces mesures ? Nous ne possédons jusqu'ici qu'une donnée statistique : le ministre des kolkhoses, Benédiktov, a déclaré que 11 millions d'acres (plus de 5 millions d'hectares) ont été retournés aux kolkhoses. Ce chiffre énorme, représentant plus de 5 % de la superficie cultivée totale, et qui dépasse l'ensemble de

la surface emblavée de la Biélorussie et des trois pays baltes, donne une idée de la rapidité avec laquelle la paysannerie cossue et la bureaucratie sont passées à l'appropriation des terres. Il ne donne, par contre, aucune idée du degré auquel cette appropriation a été réduite, la fraction de l'ensemble des terres enlevées aux kolkhoses représentée par ces 11 millions d'acres n'étant pas indiquée. Une bureaucratie centralisée, soumise directement à l'appareil bonapartiste, « évince » maintenant, en quelque sorte, cette bureaucratie locale, ayant tendance à s'agglomérer avec les couches paysannes cossues. Ce processus, qui est assez pareil à celui qui s'est déroulé lors du passage de la N. E. P. à la planification, se heurtera cependant à des difficultés économiques d'un caractère tout à fait différent. La résistance de la paysannerie a été brisée en 1928 en détruisant le cadre de l'exploitation privée et en instaurant le système collectivisé. L'enthousiasme de larges masses laborieuses dans le passage vers l'industrialisme était indéniable. La résistance paysanne actuelle se produit en tant qu'excroissance du système collectivisé, ayant l'appui d'une large partie de la bureaucratie inférieure, et faisant face à la haine accumulée des masses ouvrières face au régime stalinien. Les rapports de forces ont évolué et ils n'ont pas évolué en faveur de la bureaucratie. Voilà pourquoi celle-ci se voit forcée d'admettre la pression paysanne et d'ajuster sa politique des prix et salaires de telle façon qu'elle puisse agir dans l'intérêt de la paysannerie.

(Fin au prochain numéro).

QUATRIEME INTERNATIONALE

édité par le Comité Exécutif International
de la IV^e Internationale

LES SIX NUMEROS :

100 francs français

10 francs suisses

60 francs belges

Compte chèques postaux 5672-07 Paris

ADRESSE :

Mlle Weill - boîte postale 64, Paris-15^e